

on l'a vu récemment dans l'élection qui s'est tenue dernièrement à l'île-du-Prince-Édouard. Les gens font la différence.

• (1620)

Et, monsieur le Président, le Nouveau-Brunswick justement c'est simplement une question de temps.

Or, monsieur le Président, comme on le sait, les premiers ministres des provinces ont refusé d'appuyer la proposition du gouvernement fédéral de couper dans ses transferts de paiements. Contrairement à ce que le député de Longueuil (M. Leblanc) disait, je dis que les premiers ministres ont refusé. Il est vrai que ces programmes sont régis par une loi qui peut être modifiée par le Parlement fédéral unilatéralement, sans le consentement des provinces, mais il a toujours été d'usage, c'était la tradition, que les accords se faisaient avec le consentement des provinces. On avait eu une première entente en 1977 qui avait été modifiée en 1982 et on devait renégocier une nouvelle entente qui devait entrer en vigueur à partir du 1^{er} avril 1987, mais ce n'est pas ce qui se passe. De toute évidence, par l'introduction du projet de loi C-96, le gouvernement a choisi de ne pas respecter la tradition et a annoncé unilatéralement les changements qui seront effectifs dès le 1^{er} avril 1986, soit un an avant la date prévue.

Alors, le projet de loi C-96, au lieu de transférer des fonds aux provinces transfère le déficit du gouvernement fédéral aux provinces. En effet, le gouvernement a justifié sa décision en stipulant que la coupure est le prix que doivent payer tous les Canadiens et toutes les provinces pour réduire le déficit fédéral. Ce qu'il faut comprendre dans cette explication, c'est que le prix réel à payer ne s'arrêtera pas seulement à la réduction du déficit fédéral. Il va falloir payer beaucoup plus cher que cela. Il faudra supporter la stagnation de notre enseignement postsecondaire, il faudra supporter la diminution de l'accès à un enseignement postsecondaire. Il faudra supporter la diminution des services de santé et d'enseignement. Il faudra aussi supporter l'arrêt de la croissance et de l'évolution de notre société. Enfin, il faudra supporter la diminution de la qualité de vie de la population canadienne, et je suis sûr, monsieur le Président, que la population n'oubliera pas la façon dont elle est traitée actuellement.

Les gouvernements provinciaux sont bien conscients de la plaie financière que créera la perte de 6 milliards de dollars. Au niveau de la santé, on a besoin de plus de lits dans les hôpitaux, la population canadienne vieillit, ce qui amène de nouveaux besoins. Sur le plan de l'éducation, les pressions se font de plus en plus fortes pour accroître le système et répondre ainsi aux besoins croissants de la nouvelle technologie et aux besoins d'une société constamment en évolution. C'est pourquoi le rôle du gouvernement fédéral est extrêmement important, un rôle qui est d'assurer la croissance, sinon le maintien, d'une qualité minimum de ces services, et refuser d'endosser cette responsabilité, c'est accepter à l'avance que la société canadienne devra reculer dans des secteurs jusqu'à maintenant enviés par d'autres pays.

Ce maintien au niveau actuel de transferts de paiements est aussi une question d'équilibre régional pour des régions comme celles de l'Atlantique, et le Nouveau-Brunswick ne fait pas exception à la règle. La province est profondément dépendante des transferts de paiements du gouvernement fédéral. Une

Accords fiscaux—Loi

coupure de ces transferts aurait un effet immédiat sur les revenus et les dépenses de la province. Le Nouveau-Brunswick n'a pas les fonds ni la capacité d'imposer d'autres taxes pour endosser les pertes de revenus annoncées.

En ce qui a trait aux soins de santé, il faut d'abord mentionner que l'instauration au Canada d'un système universel de soins de santé est l'une des grandes réalisations de l'ère Pearson-Trudeau. Lors des élections générales de 1984, le chef de l'Opposition officielle a réitéré cet engagement en faveur de notre système de soins de santé, ce système de santé qu'il fallait protéger et renforcer, mais on n'a pas su respecter cette promesse. C'est une autre promesse qu'on a brisée, une parmi les 338 qui figurent au dossier préparé par mon ami de Glenarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

L'Association médicale canadienne prévoit que cette coupure créera deux niveaux de qualité pour les soins de santé au Canada, c'est-à-dire une qualité n° 1 des soins de santé dans les provinces plus riches et un service de qualité inférieure dans les provinces plus pauvres. Et je dois dire, monsieur le Président, que les provinces de l'Atlantique sont quand même plus pauvres que certaines autres provinces du Canada. Des statistiques provenant du ministère des finances démontrent que la capacité fiscale de certaines provinces de l'Atlantique est aussi basse que 60 p. 100 comparativement à la moyenne nationale.

La Société médicale du Nouveau-Brunswick a aussi exprimé son opposition au projet de loi. Elle explique que pour les cinq prochaines années, la province du Nouveau-Brunswick perdra plusieurs millions de dollars en transferts de paiements pour les soins de santé et que cette perte affectera les services de santé dans la province. Selon le président de la Société, M. Emeu-

• (1630)

[Traduction]

Il affirme que le Nouveau-Brunswick qui a à peine les moyens, par comparaison à la plupart des autres provinces, de payer les deux tiers de ses dépenses pour les soins médicaux et l'enseignement supérieur, n'aura d'autre choix que de procéder à des compressions dans l'un ou l'autre de ces domaines. Après l'île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, c'est au Nouveau-Brunswick que les services médicaux sont les plus restreints. Les ressources manquent déjà dans les services de santé.

[Français]

Le fait de couper davantage les fonds n'améliorera pas notre situation. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, pour 1986-1987 et 1987-1988, la hausse du financement des programmes établis selon la formule de 1986 sera inférieure au taux d'inflation. Et d'ici 1990-1991, la province recevra 228 millions de moins du gouvernement fédéral pour les soins de santé. La perte cumulative réelle qui résultera de cette coupure atteindra environ 465 millions de dollars d'ici 1991.

De 1972 à 1982, la contribution du gouvernement fédéral s'élevait à 47 p. 100. En 1985-1986, elle est tombée à 41 p. 100, et on s'attend que cela va diminuer davantage. Devant ces chiffres inquiétants, le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a déclaré, et j'aimerais ici le citer...

M. Prud'homme: Est-ce un libéral?

M. Robichaud: C'est bien un gouvernement conservateur que nous avons encore au Nouveau-Brunswick. Ce ne sera pas